

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE: UN DROIT POUR TOUS!

Il n'y a pas 1'000 définitions pour la souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est un terme très en vogue dans la situation de crise alimentaire que nous vivons... Chacun y va de son petit refrain et cela provoque plus de confusions que d'éclaircissements. Paradoxalement, il faut saisir cette opportunité: celle d'un intérêt certain pour ce concept. Reste donc à le préciser et à remettre les points sur les «i».

La souveraineté alimentaire est un concept qui a été défini par La Via Campesina et qui est apparu pour la première fois lors du sommet de la FAO à Rome en 1996. Il a été élaboré par des organisations paysannes du nord et du sud. Il n'est donc pas réservé au seul hémisphère sud. Il est applicable partout. D'ailleurs, c'est seulement lorsque nos politiques agricoles respectives épouseront ce concept que l'on peut s'attendre à des changements d'importance dans le commerce international.

organisations ou mouvements aient des idées d'alternatives agricoles à ce que nous vivons aujourd'hui et c'est heureux. Mais leur campagne s'appellera alors autrement comme «pour plus de sécurité alimentaire», «pour la promotion de l'agriculture indigène» ou autres. Il n'y a pas à mettre d'étiquette «altermondialiste» au projet d'initiative populaire d'Uniterre. Ou alors il faudrait en faire autant pour tous les projets en élaboration. Car à partir du moment où l'on considère que le recours à des protections à la frontière est un droit (ce que tous ont proposé), on va en direction d'une «alterpolitique». A bon entendeur...

Deuxième travers rencontré régulièrement: la souveraineté alimentaire, comme définie par La Via Campesina, serait bonne pour le sud mais trop extrême

fait que la pratique agricole actuelle fait que la plupart des agriculteurs achètent chaque année leurs semences. Soit, mais si à l'avenir vous souhaitez à nouveau produire, multiplier, échanger entre producteurs ou commercialiser vos propres semences, pensez-vous qu'il est encore possible de le faire? Les traités internationaux que nous signons au fur et à mesure nous éloignent de ce droit ancestral pour laisser le plein pouvoir à l'industrie qui se réjouit d'ajouter ainsi à son escarcelle, en plus des engrais, des produits phytos et des récoltes, les semences.

En conclusion, nous serions curieux de savoir ce qui, dans la définition encadrée, va à l'encontre des intérêts des paysans suisses. De notre point de vue, il n'y a pas de risques mais que des avantages.

sont actuellement discriminatoires tels que les UMOS. Uniterre aimerait également donner un avenir à notre production agricole en encourageant l'installation des jeunes alors que tout est actuellement fait pour les décourager. Autre point clé du concept est celui du droit de se protéger des importations à trop bas prix. Nous estimons qu'il est nécessaire de garantir ce droit dans la Constitution.

Démarches entreprises

A ce jour, il existe différentes voies pour faire avancer la notion de souveraineté alimentaire dans la législation. Sous réserve du contenu, ces voies nous paraissent complémentaires. Celle de l'Union Suisse des Paysans qui serait d'utiliser l'outil de l'initiative parlementaire est intéressante. Elle n'englobera sûrement pas l'ensemble des attentes d'Uniterre, mais pour autant que le contenu ne soit pas en contradiction avec le notre, ce projet est à saluer. Il correspond d'ailleurs au fonctionnement de l'USP, plus habituée des arcades du Palais fédéral qu'Uniterre. Nous avons pour notre part plus souvent travaillé sur des visions sur le long terme et nous sommes impliqués sur la promotion de la souveraineté alimentaire depuis 12 ans. Nous ne sommes pas tenus à un calendrier urgent. Une initiative populaire qui nous amènerait à la rencontre de la population correspond bien à notre manière de procéder. Pour l'instant les signaux que nous recevons dans le cadre de nos contacts réguliers pour présenter notre projet d'initiative sont plutôt positifs. Ils le sont d'autant plus lorsque nous nous trouvons en discussion avec la «base» des organisations ou des partis. Et c'est cette base qui sera en mesure de faire bouger l'appareil des comités plus prudents sur le sujet. En tous les cas, tout nous indique qu'il faut aller de l'avant, quitte à prendre un peu de temps pour convaincre; ces discussions sont excellentes pour promouvoir nos visions.

Sachons profiter des démarches des uns et des autres et essayons de les rendre ainsi complémentaires.

Valentina Hemmeler Maïga

La souveraineté alimentaire désigne le DROIT d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers.

La souveraineté alimentaire inclut:

- La priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terres, à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.

- Le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par qui et comment l'aliment est produit.

- Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix.

- Des prix agricoles liés aux coûts de production. C'est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, et s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.

- La participation des populations aux choix des politiques agricoles.

- La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.



pour le nord. Donnons trois exemples qui démontrent le contraire.

L'accès à la terre est souvent cité comme quelque chose d'acquis en Suisse. Nous sommes surpris que personne ne réagisse à cette affirmation. De notre point de vue, si un jeune paysan ne peut s'installer car la terre est trop chère ou qu'un autre risque d'être expulsé de ses terres en raison de projets immobiliers, l'accès n'est pas garanti. Par ailleurs, la valeur de rendement n'est pas applicable pour tous et les locations demeurent élevées.

Quant aux crédits, ils seraient à la portée de tous. Pourtant le système du calcul des Unités de Main d'Oeuvre Standard (UMOS), utilisé pour déterminer ou non l'accès au crédit, pré-hérite directement les exploitations diversifiées dont le travail n'est pas forcément principalement investi dans la production mais se répartit aussi dans la transformation et la commercialisation.

Enfin, les semences seraient le dernier des soucis des paysans suisses. Si c'est le cas, c'est bien dommage. Ce peu d'intérêt est vraisemblablement lié au

Pour la Suisse aussi

Intégrer la souveraineté alimentaire dans notre Constitution serait un atout. Comme l'a souhaité l'assemblée générale d'Uniterre, le texte d'initiative devrait être adapté à nos réalités tout en restant aussi proche que possible de la définition de La Via Campesina.

Ce qui nous importe c'est de permettre une production agricole indigène par la présence de nombreuses personnes dans le secteur agricole et que celles-ci gagnent correctement leur vie. D'où notre volonté d'une part d'intégrer les notions de filières interprofessionnelles efficaces qui gèrent les quantités et fixent d'un commun accord des prix rémunérateurs. D'autre part, de garantir des conditions de travail harmonisées sur le plan suisse pour les travailleurs agricoles. Pour produire, l'outil de travail peut avoir plusieurs visages et nous souhaiterions ainsi que différentes formes juridiques d'exploitations soient reconnues et que les crédits étatiques soient accessibles aux exploitants sur la base de la viabilité de leurs projets et non seulement sur des critères qui

La définition encadrée est celle qui est d'ailleurs reconnue par le rapport publié ce printemps par 400 experts mandatés par l'ONU. Il est donc faux de chercher à opposer différentes définitions. Il se peut que d'autres

Initiative sur la souveraineté alimentaire
Le projet de texte actuel se trouve sur le site d'Uniterre dans le dossier «politique agricole».